

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 16 décembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 DJS 251** Attribution de la dénomination Rachid Taha au Centre Paris Anim' situé 26 boulevard de la Chapelle (18<sup>e</sup>).

**Mme Pauline VERON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Rachid Taha au Centre Paris Anim' situé 26 boulevard de la Chapelle (18<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

La dénomination Rachid Taha est attribuée au Centre Paris Anim' situé 26 boulevard de la Chapelle (18<sup>e</sup>).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**